

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250227-15_2025-DE

Nombre de conseillers
 en exercice14
 présents10
 votants11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT SEPT FEVRIER**
 à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
 dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
 présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc
 BOMMÉ Jean-Paul

PIERRISNARD Béatrice
 MARTIN Yves

LE BOULER Cédric
 RAIMBAUD Nelly

CHIRADE Brigitte
 HUGRON Dominique

GRIMAUD Sylvie
 HAMON Sylvain

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; GUILLEMOT Tatiana (pouvoir à CHIRADE Brigitte) ;

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHIRADE Brigitte

OBJET :

15/2025	LOCATION DU BATIMENT SITUE 1 RUE DES TANNEURS
----------------	--

Monsieur le Maire rappelle que le rez-de-chaussée du « 1 rue des Tanneurs », ancienne pharmacie, était occupé depuis de nombreuses années par la paroisse. Les représentants de la paroisse n'ayant plus d'utilité à occuper ce lieu, la commune a fait la promotion de ce local de 74 m² auprès de la CPTS Atlantique Nord Loire dans l'objectif d'accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Dans un premier temps, seule une partie de ce bâtiment est disponible à la location. Il s'agit d'un espace de 39 m² composé d'une première pièce qui peut faire office de la salle d'attente, d'une plus grande pièce pour un bureau de consultation et d'un sanitaire.

2 professionnelles de santé ont fait part à la commune de leur intérêt pour louer ce bâtiment, l'une souhaiterait démarrer au plus vite au l'autre d'ici trois mois. Après échange avec elles, il a été convenu de louer dans un premier temps l'espace immédiatement disponible 39 m² et de réaliser les travaux nécessaires à la location du 2nd espace, l'objectif étant notamment de créer une salle d'attente commune avec sanitaires.

Il est proposé de louer cet espace à chaque professionnel à raison de 100 € par jour hebdomadaire d'utilisation, soit pour exemple un loyer mensuel de 500 € pour une utilisation du lundi au vendredi. Ce loyer s'entend toutes charges comprises incluant une prestation de ménage une fois par semaine.

Concernant la location des 39 m², dans l'attente de la réalisation des travaux, M. le Maire propose de diminuer le loyer à 150 € / mois toutes charges comprises mais sans prestation de ménage pour une utilisation de 2 jours par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de mettre à la location l'espace de 39 m² dans les conditions précitées avec un bail précaire d'environ 3 mois
- Décide de réaliser les travaux nécessaires pour une mise en location de l'ensemble du rez-de-chaussée comprenant alors un espace commun de 7 m² et deux espaces individuels, l'un de 39 m² et l'autre de 28 m².
- Dit qu'à l'issue des travaux, il conviendra de signer des baux avec chaque locataire selon les conditions précitées
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
 Jean-Marc LALLOUÉ

